

## Réunion du 02 juillet 2004

Sur convocation légale du **25 juin 2004**, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le **02 juillet 2004** à 20 heures sous la présidence de M. GRUNEWALD René, Maire.

Etaient présents : Messieurs Denis KIPFER, Maurice JENN, Bernard BERNARDINI, Frédéric TSCHANN,  
Mesdames Sylvie GRIESBACH, Alice BERNHARDT, Corinne DETRAIT, Lucienne KUENTZ, Patricia PABST.

Etait absent : néant.

### **1) ELECTION DES DELEGUES APPELES A ELIRE LES SENATEURS DANS LE DEPARTEMENT DU HAUT – RHIN.**

Conformément aux dispositions de l'Article R.133 du Code Electorale, le bureau a été constitué de MM. : René GRUNEWALD, Alice BERNHARDT, Denis KIPFER, Patricia PABST, Frédéric TSCHANN.

Le Conseil a élu pour secrétaire madame Sylvie GRIESBACH.

Le Président a donné lecture

- des articles R 132, R 133, L 287, L 288, L 290, R 143, R 144, R 145, L 291, R 146, L 292, L 293 du Code Électoral relatifs à l'élection des Sénateurs,
- du Décret fixant la date à laquelle les Conseils Municipaux doivent désigner leurs délégués et suppléants en vue de l'élection au sénat qui doit avoir lieu le 26 septembre 2004 dans le département,
- de l'arrêté du Préfet convoquant à cet effet les Conseils Municipaux.

Le Président a ensuite invité le Conseil à procéder, sans débats, au scrutin secret et à majorité absolue des suffrages, à l'élection de 1 délégué.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a commencé à vingt heures quinze. Il a donné les résultats ci après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne .....	10
A DÉDUIRE : bulletins blancs et nuls .....	<u>1</u>
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés .....	9
Majorité absolue .....	5

Ont obtenu :

René GRUNEWALD 9 voix.

Ont réuni la majorité absolue et ont été proclamés délégués :

Monsieur René GRUNEWALD, né le 4 mars 1966 à Mulhouse qui a déclaré accepter le mandat.

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection de 3 suppléants.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne .....	10
A DÉDUIRE : bulletins blancs et nuls .....	0
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés .....	10
Majorité absolue .....	6

Ont obtenu :

Denis KIPFER .....	10 voix
Maurice JENN .....	10 voix
Sylvie GRIESBACH .....	10 voix

Ont réuni la majorité absolue et ont été proclamés suppléants :

Monsieur Denis KIPFER, né le 29 novembre 1954 Thann qui a déclaré accepter le mandat,

Monsieur Maurice JENN, né le 16 juin 1956 à Thann qui a déclaré accepter le mandat,

Madame Sylvie GRIESBACH, née le 4 mars 1964 à Thann qui a déclaré accepter le mandat.

La séance a été levée à vingt heures trente et ont signé les membres présents :

Le Président,

Les membres du Bureau,

Le secrétaire,

Les Membres du Conseil Municipal,

## **2) ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 29 MARS 2004.**

Le procès-verbal de la séance du 29 mars dont un extrait a été transmis à chaque membre, est approuvé et signé.

## **3) ENQUETE PUBLIQUE : ALBEMARLE PPC : NOUVELLE UNITE DE PURIFICATION DE L'HYDROGENE.**

Le Maire informe le conseil que :

L'entreprise ALBEMARLE PPC de VIEUX THANN a déposé une demande d'autorisation d'exploiter une nouvelle unité de purification de l'hydrogène et d'utiliser ce combustible dans deux installations thermiques existantes sur leur site industriel localisé à Vieux Thann.

Qu'une enquête publique est ouverte à partir du 15 juin jusqu'au 16 juillet 2004.

Que conformément à l'article 8 du décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977, le Conseil Municipal doit se prononcer sur la demande au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture du registre d'enquête. Si son avis n'a pas été exprimé dans ce délai prescrit, il sera passé outre.

Après délibération le Conseil donne à l'unanimité un avis favorable à la demande d'exploitation.

#### **4) ETUDE DE LA CONVENTION D'ASSISTANCE A MAITRE D'OUVRAGE : PROJET D'AMENAGEMENT DE LA MAIRIE DANS L'ANCIEN PRESBYTERE.**

Le Maire rappelle le projet d'aménager la mairie dans le presbytère. Vu l'ampleur de la tâche il a été décidé de faire appel à l'ADAUHR pour l'assistance à Maître d'ouvrage.

Cette mission consiste à l'élaboration du programme des travaux et à l'assistance pour le choix et le suivi des procédures de sélection de l'équipe de maîtrise d'œuvre. Le coût de cette mission s'élève à 11 845,18 € TTC.

Après étude de la convention et délibération, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le Maire

à signer la convention pour la tranche ferme avec l'ADAUHR et tous les documents afférents à cette décision.

#### **5) O. N. F. ETUDE DE LA CONVENTION FRAIS DE VENTE.**

Le Maire explique au Conseil Municipal que l'Office National des Forêts a établi sur la demande des Trésoriers, une convention entre la commune de Rammersmatt et l'O. N. F afin de formaliser le règlement des factures annuelles de répartition de frais de vente.

Après délibération le Conseil autorise à l'unanimité le Maire à signer la convention.

#### **6) REORGANISATION DU SECRETARIAT DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE LEIMBACH – RAMMERSMATT.**

Le Maire expose qu'à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2004, la commune de Leimbach va engager une personne pour remplacer Melle CORDEIL qui arrive en fin de contrat.

Elle assume le secrétariat du SIS Leimbach – Rammersmatt, à raison de 5 heures par semaine qui sont re-facturés au SIS Leimbach – Rammersmatt.

Le SIS Leimbach – Rammersmatt souhaite que Melle CORDEIL continue à assumer son secrétariat à hauteur de 7 heures par semaine selon la délibération du 15 juin 2004, et demande à la commune de Rammersmatt, dont elle est employée de donner une suite favorable.

Il conviendrait d'augmenter le nombre d'heures du contrat de Melle CORDEIL et de passer une convention entre le SIS Leimbach – Rammersmatt et la commune de Rammersmatt pour définir ce service.

Melle CORDEIL travaillera donc 32 heures par semaine : 25 pour le secrétariat de la mairie et 7 pour le secrétariat du SIS Leimbach – Rammersmatt.

Après délibération le Conseil autorise à l'unanimité le Maire :

- a augmenter les heures de Melle CORDEIL à 32 heures par semaine à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2004,
- a établir une convention entre le SIS Leimbach – Rammersmatt et la commune de Rammersmatt pour la re facturation du secrétariat du dit Syndicat soit 7 heures par semaine.

## **7) DIVERS.**

### **POMPIERS**

Le Maire expose les doléances du Chef de Corps : le véhicule est trop chargé, il monte très difficilement la rue Bellevue. Afin de l'alléger, l'amical des sapeurs Pompiers achètera un véhicule type 4X4 par et le céderai à la commune pour l'assurance et l'entretien.

Le conseil n'est pas contre à condition que ce soit un véhicule de pompier déjà équipé, de préférence un véhicule essence vu le peu de sortie du véhicule et qu'il puisse le voir acheter l'achat.

Le Maire fait part au Conseil de l'engagement de Monsieur Roland GRIESBACH au Corps des Sapeurs Pompiers.

### **PETITE ENFANCE**

Le Maire explique que : Le Maire de Roderen a provoqué une réunion le 29 juin dernier à la mairie de Leimbach avec Le Maire de Leimbach Monsieur Claude WELCKLEN , le Maire de Rammersmatt Monsieur René GRUNEWALD et le Président du SIS Leimbach – Rammersmatt Monsieur René KIPPELEN auquel se sont invitées quelques mamans de Roderen.

La commune de Roderen émet le souhait de mettre en place une étude « périe - scolaire » pour l'accueil des enfants de 6 à 11 ans afin de combler le vide laissé par le Relais Assistante Maternelle qui s'occupe des tout petits jusqu'à 6 ans.

Le Conseil est a priori contre, mais l'étude demandée sera lancée.

Tous les points à l'ordre du jour et les points divers ayant été traités, Monsieur le Maire lève la séance à 22 heures et vingt minutes.